

Tarifcation solidaire : transports scolaires, restauration et hébergement

Pour une tarification plus équitable dans la restauration et l'hébergement en collèges publics, et dans les transports scolaires, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a mis en place une tarification solidaire pour tous les Puydômois.

À partir du 1^{er} septembre 2020, le Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes organisera et prendra en charge le transport des élèves du Puy-de-Dôme.

L'aide de tarification solidaire proposée par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme est maintenue, sur inscription depuis son site internet :

<https://www.puy-de-dome.fr/tarifcation-solidaire/formulaire-dinscription.html>

Qu'est-ce que la tarification solidaire ?

La tarification solidaire est issue de la volonté du Conseil départemental du Puy-de-Dôme d'appliquer un montant de contribution qui prenne en compte le niveau de ressources des familles. Ainsi chaque famille puydômoise bénéficie d'un tarif personnalisé.

Personnes concernées :

Restauration scolaire et internat des collèges publics

Pour tous les élèves demi-pensionnaires et internes des collèges publics du Puy-de-Dôme.

Transport scolaire de l'antenne régionale du Puy-de-Dôme

Les scolaires demi-pensionnaires et externes du Puy-de-Dôme qui utilisent un transport scolaire ou une ligne régulière pour se rendre à l'école primaire, au collège ou au lycée.

Fonctionnement

Pour bénéficier d'un tarif adapté, il suffit de procéder en deux étapes :

ÉTAPE 1

La première étape consiste à s'inscrire à la tarification solidaire depuis le site internet du Conseil départemental du Puy-de-Dôme (www.puy-de-dome.fr). À la suite de cette demande, les services du Département pourront calculer le Quotient Familial (QF) de l'année

scolaire à venir. La famille reçoit alors une notification par mail ou par courrier à conserver tout au long de l'année scolaire, qui lui permettra de justifier sa tranche de tarification auprès des services de l'étape 2.

ÉTAPE 2

La seconde étape consiste à s'inscrire auprès des services scolaires souhaités : transport de l'antenne régionale du Puy-de-Dôme, restauration scolaire, ou encore hébergement de l'établissement scolaire.

CONTACT

Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Guichet "Tarification Solidaire"

24 rue Saint-Esprit

63033 Clermont-Ferrand

Tél. : 04 73 42 22 57

